Sept ans de prison requis en appel contre Nicolas Sarkozy dans le dossier du financement libyen

13/05/2026 à 18h34



Au procès en appel du financement libyen, le parquet général a requis, mercredi 13 mai 2026, sept ans de prison, 300.000 euros d’amende et cinq ans d’inéligibilité contre Nicolas Sarkozy. Ces réquisitions sont identiques à celles formulées en première instance.

L’ancien président de la République avait ensuite été condamné à cinq ans de prison avec mandat de dépôt différé, 100.000 euros d’amende et cinq années d’inéligibilité avec exécution provisoire. Les réquisitions ont été prononcées au terme de

trois jours d’une charge qualifiée de féroce par RTL au procès libyen en appel.

Concernant Claude Guéant, le parquet général a estimé qu’il « s’avère incapable de la moindre introspection » et qu’il « se dit encore “profondément honnête” ». Les mêmes réquisitions qu’en première instance ont été demandées contre lui : six ans de prison, 100.000 euros d’amende et la confiscation de son appartement parisien.

La cour d’appel doit rendre son arrêt le 30 novembre 2026. Après deux mois d’audience, le procès doit s’achever dans deux semaines, après les plaidoiries des avocats des dix prévenus, dont ceux de Nicolas Sarkozy.

RTL